

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, le 13 mars 2012 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance:

Siège no 1 Madame Johanne Gilbert Roy
Siège no 2 Monsieur Daniel Quirion
Siège no 3 Monsieur Luc Poulin
Siège no 4 Monsieur Mario Breton
Siège no 5 Monsieur Alain Champagne
Siège no 6 Monsieur Martin Mathieu

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Herman Bolduc.

Madame Francine Talbot, directrice générale/secrétaire-trésorière par intérim, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Herman Bolduc, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux téléspectateurs à l'écoute.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2012-03-60

Il est proposé par monsieur Martin Mathieu, appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le numéro 21 : autres items.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2012

PERSONNEL

4. REMERCIEMENT MADAME EDITH QUIRION
5. EMBAUCHE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE
6. ASSURANCE ET CAUTIONNEMENT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE

7. NOUVEAU SIGNATAIRE DES EFFETS BANCAIRES ET AUTRES

8. INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'ADMQ

FINANCES

9. COMPTES DU MOIS

10. REMISE : RAPPORT BUDGÉTAIRE DU MOIS DE FÉVRIER 2012

11. REDDITION TAXES SUR ESSENCE AU 31-12-2011

TRAVAUX PUBLICS

12. RÉFECTION DE LA RUE JOBIN ET DU RUISSEAU FOLEY

12.1 ANALYSE DES SOUMISSIONS PAR GENIVAR ET ACCEPTATION DU SOUMISSIONNAIRE RECOMMANDÉ

12.2 SURVEILLANCE DES TRAVAUX RUE JOBIN

12.3 OFFRE DE SERVICE GÉNIVAR : LOCALISATION DES CONDUITS

13. SUBVENTION POUR LE RÉSEAU ROUTIER ANNÉE 2011-2012

14. RECHERCHE DE PRIX :

14.1 : PRIX NIVELEUSE

14.2: PRIX BALAYAGE DES RUES

LOISIRS-TOURISME-SÉCURITÉ PUBLIQUE

15. SERVICE DES INCENDIES :
PORTE AVANT
SOUMISSION ELECTRICITÉ

16. SOUPER D'AFFAIRES DE PRESTIGE

17. ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS DE LA BEAUCE : APPUI

18. GAZ DE SCHISTE

19. RAPPORTS :

19.1 CONSEIL DES MAIRES À LA MRC

19.2 DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

20 CORRESPONDANCE

21 AUTRES ITEMS

- LOCATION ARÉNA 2 HEURES
- BILAN DE PARTICIPATION SEMAINE DE RELÂCHE
- MOBILE DU BUREAU : ORIZON MOBILE
- HOMMAGE AUX MILITAIRES BEUCERONS
- PLACEMENT

22 PÉRIODE DE QUESTIONS

23 CLÔTURE DE LA SÉANCE

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2012

2012-03-61

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 février et de la séance extraordinaire du 21 février 2011;

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Alain Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les procès-verbaux susmentionnés rédigés par la Directrice générale/Secrétaire-Trésorière en modifiant la résolution du point 6 : nombre d'épicerie ; ajouter cependant si quelqu'un le demande la situation sera étudiée au moment opportun.

4. REMERCIEMENT MADAME EDITH QUIRION

Monsieur le maire adresse des remerciements personnels à madame Edith Quirion.

5. EMBAUCHE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE

2012-03-62

Considérant la recommandation formulée par le comité de sélection ;

En conséquence il est proposé par Monsieur Luc Poulin appuyé par Monsieur Alain Champagne et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley procède à l'embauche de Madame Vickie Poirier à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière et que ses conditions de travail et de rémunération soient déterminées dans le contrat de travail tel que soumis et discuté par les élus. Son entrée en fonction se fera à partir du 14 mars 2012. Ledit contrat de travail fera partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduit.

6. ASSURANCE ET CAUTIONNEMENT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE

2012-03-63

Considérant que le renouvellement de la cotisation 2012 a été fait en

janvier à l'Association des directeurs municipaux du Québec ;

Considérant qu'en qualité de membre, nous bénéficions d'une gamme très vaste d'activités et de services offerts à des coûts extrêmement concurrentiels ;

En conséquence il est proposé par Monsieur Alain Champagne appuyé par Monsieur Martin Mathieu et résolu à l'unanimité que les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley autorisent le changement du nom de la personne assurée auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec.

7. NOUVEAU SIGNATAIRE DES EFFETS BANCAIRES ET AUTRES

2012-03-64

Considérant que Madame Vickie Poirier a été embauchée par la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley doit autoriser Madame Poirier à signer les effets bancaires et autres documents pour et au nom de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley ;

En conséquence il est proposé par Monsieur Luc Poulin appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley autorise Madame Vickie Poirier à signer les effets bancaires relatifs au numéro de folio 6625 de la Caisse populaire de Saint-Honoré et autres documents de la Municipalité suite à la présente résolution.

8. INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'ADMQ

2012-03-65

Considérant que selon la programmation préliminaire du Congrès 2012 de L'ADMQ celui-ci se tiendra les 6,7 et 8 juin 2012.

Considérant que les frais d'inscription sont de 450\$ (plus taxes) pour les membres.

En conséquence il est proposé par Monsieur Mario Breton appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley autorise Mme Vickie Poirier à assister au Congrès et que les frais d'inscription et ceux inhérents à celui-ci soient défrayés par la municipalité.

9. COMPTES DU MOIS

2012-03-66

Les comptes du mois de février 2012 sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par Monsieur Alain Champagne , appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés pour le mois de février 2012 au montant de 110 032.02 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 17 345.26 \$, les

comptes à payer représentent 60 886.47 \$ tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 31 800.29 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Code municipal

Article 961

Je, soussignée, Francine Talbot, directrice générale - secrétaire-trésorière par intérim, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2012 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2012-03-61.

Francine Talbot, D. G.- Sec.-Trés.
Par intérim

10. REMISE: RAPPORT BUDGÉTAIRE DU MOIS DE FÉVRIER 2012

La Directrice générale/Secrétaire-Trésorière dépose les états financiers (rapport budgétaire) et le rapport d'investissement de la municipalité à la fin du mois de février 2012.

11. REDDITION TAXES SUR L'ESSENCE AU 31-12-2011

2012-03-67

Considérant que la Municipalité doit soumettre la reddition de compte pour le programme de la Taxe sur l'essence et contribution du Québec 2010-2013 pour les travaux effectués au 31 Décembre 2011 au MAMROT.

En conséquence il est proposé par Madame Johanne Gilbert Roy, appuyé par Monsieur Daniel Quirion de mandater la firme comptable Blanchette Vachon et Associés pour produire la reddition de compte.

12. RÉFECTION DE LA RUE JOBIN ET DU RUISEAU FOLEY

12.1 ANALYSE DES SOUMISSIONS PAR GÉNIVAR ET ACCEPTATION DU SOUMISSIONNAIRE RECOMMANDÉ

2012-03-68

Considérant que l'analyse des soumissions du projet de la réfection de la rue Jobin et du ruisseau Foley ouvertes au bureau municipal lundi le 27 février à 11h.

Considérant que 9 soumissions ont été reçues et le tableau en annexe en résume le contenu.

Considérant que les soumissions s'avèrent toutes conformes, sauf le troisième soumissionnaire, les Entreprises Ernest ltée, qui n'a pas fourni tous les documents requis.

12.3 OFFRE DE SERVICE GÉNIVAR : LOCALISATION DES CONDUITS

2012-03-70

Considérant la demande de M. Pierre Jacob de Gestionnaire Installations et Projets SNC Lavalin Nexacorde de faire localiser les câbles souterrains téléphoniques ou autres (hydro,gaz,etc...) via info-excavations sans frais lorsque la température le permettra.

En conséquence il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Denis Quirion de mandater la firme GENIVAR pour que le tracé des câbles souterrains soient reproduits par les ingénieurs sur le plan fourni à la Municipalité.

Suite aux informations recueillies par Monsieur Olivier Bourque de la firme d'ingénieurs GENIVAR ; les égouts pluviaux de Télébec se situent du côté Nord alors que les travaux de la rue Jobin seront effectués du côté Sud. Pour cette raison, les travaux à venir pour le ruisseau Foley ne sont pas inclus dans la résolution. Monsieur Bourque recommande d'attendre l'exécution des travaux du pluvial pour localiser les tuyaux sur le plan de ce moment là

13 SUBVENTION POUR LE RÉSEAU ROUTIER ANNÉE 2011-2012

2012-03-71

Considérant que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 25000\$ dollars, conformément aux exigences du ministère des Transports dont la dépense totale s'élève au montant de 118 003.14 \$ dollars.

Considérant que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

En conséquence il est proposé par Monsieur Luc Poulin , appuyé par Monsieur Mario Breton que la demande de subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal du 4^e Rang Sud, du 6^e Rang Sud, du 10^e Rang , du Grand-Shenley et du Petit-Shenley soit faite auprès du Gouvernement du Québec, Ministre délégué aux transports.

14 RECHERCHE DE PRIX :

14.1 NIVELEUSE

2012-03-72

Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Martin Mathieu et résolu à l'unanimité de demander des prix pour la location d'une niveleuse aux compagnies suivantes : Pavage Sartigan, Giroux Lessard et RJ Dutil. Un bordereau de soumission sera fourni à chaque compagnie sur lequel il devra inscrire la marque, le modèle, l'année de leur niveleuse et le prix à l'heure.

14.2 BALAYAGE DES RUES

2012-03-73

Considérant que chaque printemps la Municipalité embauche une compagnie pour le balayage des rues ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Daniel Quirion, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander des prix pour le balayage des rues.

15 SERVICES DES INCENDIES :

2012-03-74

15.1 PORTE AVANT

Considérant qu'il y a eu demande de prix auprès de la compagnie Abritek par le fournisseur A. Champagne pour l'achat d'une porte d'aluminium à installer à la caserne;

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Mathieu, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat d'une porte d'aluminium avec verre broché au coût de 547,\$ taxes en sus, installation de la porte au coût de 300.\$ et l'achat d'une poignée commerciale au coût de 50.\$ pour une dépense totale de 1 031.33\$

2012-03-75

15.2 SOUMISSION ÉLECTRICITÉ

Considérant qu'il y a eu demande de prix auprès de deux compagnie pour l'installation électrique des divers composantes pour l'agrandissement de la caserne ;

Considérant que la compagnie Bourque électrique et la compagnie GL électrique ont répondu à cette invitation :

En conséquence, après étude des prix, il est proposé par monsieur Mario Breton, appuyé par monsieur Alain Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir la soumission de la compagnie Bourque électrique au montant de 7 475,00\$ (taxes en sus)

16 SOUPER D'AFFAIRES DE PRESTIGE

2012-03-76

Considérant que la municipalité est membre du Conseil économique de Beauce ;

Considérant que le 19 avril prochain la municipalité est invitée à un souper d'affaires de prestige ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Mario Breton, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de défrayer le coût du souper au montant de 115.00\$ (taxes en sus). Le maire représentera la municipalité à cette occasion.

17 ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS DE LA BEAUCE : APPUI

Après discussion, aucun appui n'est formulé.

18 GAZ DE SCHISTE

2012-03-77

Attendu que la Municipalité de Saint-Gédéon a adopté, par sa résolution 2011-293, une résolution concernant l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste ;

Attendu que les opérations de forage pour l'exploration du gaz de schiste requièrent une grande quantité d'eau ;

Attendu que ces opérations, dans le cadre de l'utilisation du procédé de fracturation hydraulique pour extraire le gaz de schiste, exigent l'utilisation de plus de 500 produits chimiques et les entreprises engagées dans l'extraction s'opposent actuellement à en dévouer la teneur ;

Attendu qu'il est du devoir de la Municipalité, pour le bien commun de ses citoyens, de ne prendre aucun risque en ce qui concerne toute action ou activité susceptible de contaminer les sources d'eau sur son territoire ;

Attendu que, présentement au Québec, les entreprises gazières semblent sciemment fermer les yeux sur ce qui se passe au États-Unis en ce domaine et ne démontrent, en aucune manière précise, qu'elles désirent prendre en compte en tant que bon citoyen corporatif responsable, les différents risques environnementaux associés aux activités reliées à l'exploitation du gaz de schiste ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Champagne, appuyé madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers présents que : la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley n'accordera aucune autorisation pour le prélèvement d'eau traitée ou non, à partir de son territoire et ce tant pour les eaux de surface que souterraines, pour des fins d'exploration ou de production du gaz de schiste et du pétrole de schiste ;

La municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley interdit la fracturation hydraulique sur l'ensemble de son territoire municipal ;

De demander au gouvernement du Québec d'imposer un moratoire sur l'exploration et sur l'exploitation du gaz de schiste et de pétrole de schiste tant et aussi longtemps que le BAPE n'aura pas déposé ses recommandations et que le gouvernement du Québec n'aura pas mis en place les dispositifs requis en tenant compte de ces recommandations afin d'assurer le développement harmonieux et sécuritaire de ces ressources ;

De demander au gouvernement du Québec d'élargir le mandat du BAPE au sujet des hydrocarbures et de lui donner, si nécessaire, plus de temps afin d'analyser les retombées économiques et environnementales de l'exploitation de ces ressources.

19 RAPPORTS :

19.1 CONSEIL DES MAIRES À LA MRC

Monsieur Herman Bolduc, maire résume les principaux points discutés à la réunion mensuelle.

19.2 DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

Le délégué ne s'est pas rendu à cette réunion.

20 CORRESPONDANCE

Madame Francine Talbot, fait lecture et dépose des bordereaux de correspondance du mois de février 2012. Certaines correspondances sont lues à la demande du conseil.

LETTRE # 28 : CHAMBRE DE COMMERCE LOTBINIÈRE

2012-03-78

Considérant que l'Association des compagnies de téléphone du Québec (ACTQ) qui dessert principalement les régions de la Beauce, de la Mauricie, du Centre du Québec et de l'Estrie se verra forcée par le CRTC d'augmenter les frais de ses abonnés de 25\$ à 30\$ par mois, sans que ne soit fixé de prix minimum aux multinationales concurrentes et sans obliger ces dernières à desservir l'entièreté des abonnés qui le souhaitent en ces régions.

Considérant que cette concurrence déloyale fera perdre aux petites compagnies leurs clients dans les agglomérations, parce que plus faciles à desservir par les concurrentes, puis conduira inévitablement à leur fermeture car elles ne pourront faire leurs frais à maintenir leurs services que dans les rangs ou les zones moins densément peuplées

Considérant que plus de 13 000 abonnés au Québec perdront, tôt ou tard, leur accès aux services téléphoniques et à l'internet haute vitesse.

Considérant que la fermeture de ces petites compagnies représente une menace réelle pour des services essentiels au travail à distance, aux entreprises, au quotidien de tant de personnes pour leurs communications et leurs affaires.

Considérant que ces communautés rurales déjà vulnérables ne peuvent assumer d'autres pertes d'emplois, ni l'exode de ceux qui ne pourront vivre ou travailler au quotidien sans ces technologies et l'isolement sans que soit menacer la qualité de vie de la population rurale, de ses travailleurs et l'occupation de son territoire.

En conséquence il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Alain Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit dénoncée cette décision du CRTC (2011-291) par une lettre d'appui à la Chambre de Commerce de Lotbinière et envoyée auprès de : Mme Pamela Miller d'Industrie Canada, de l'Honorable Christian Paradis, de l'Honorable Maxime Bernier, de l'Honorable Denis Lebel, de l'Honorable Steven Blaney, de l'Honorable Jacques Gourde, de M. Len Katz du CRTC , ainsi qu'à Mme Suzanne Lamarre du CRTC.

21 AUTRES ITEMS

21.1 LOCATION GLACE ET ARÉNA

2012-03-79

Considérant qu'une résidente de St-Honoré-de-Shenley désire louer la glace et tenir une présentation «Tupperware» dans la salle du restaurant;

Considérant que les prix de location pour la glace et de la salle de l'aréna sont établis pour 5 heures (349.64\$ (taxes en sus) alors que la résidente de St-Honoré demande seulement 2 heures;

En conséquence, après discussion, il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire un tarif à 75,\$ (plus taxes) par heure pour cette occasion.

21.2 BAIE VITRÉE

2012-03-80

Considérant que monsieur Hervé Champagne, responsable de l'aréna, fait mention qu'il y a une baie vitrée de casser;

Considérant que monsieur Champagne s'est informé des prix auprès de Vitrierie de St-Éphrem;

Considérant que le prix de cette pièce est de 960.\$ plus taxes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Champagne, appuyé par monsieur Martin Mathieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat d'une baie vitrée auprès de Vitrierie St-Éphrem au coût de 960.\$ (taxes en sus). La pose est comprise dans ce prix. Le délai de livraison est d'une semaine et demie à deux semaines.

21.3 BILAN DE PARTICIPATION / SEMAINE DE RELÂCHE – 5 AU 9 MARS 2012

Madame Johannie Lamothe, ressource en loisirs et culture, dépose le bilan de participation pendant la semaine de relâche.

Les membres du conseil n'ont que des félicitations à adresser à madame Lamothe et une grande appréciation pour tous ses efforts.

21.4 HOMMAGE À NOS MILITAIRES BEAUCERONS

2012-03-81

Considérant la demande du Comité Hommages à nos militaires Beaucerons afin de supporter nos troupes, un recueil, une liste, un guide un écrit qui conservera dans nos mémoires les noms de tous ceux qui ont participé au différent conflit d'armée ou mission de paix;

Considérant que pour faire ce recueil, et autres, le comité fait une demande de don de 0.10\$ par citoyen;

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Mathieu, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande du Comité en versant un don de 160.\$.

21.5 PLACEMENT

2012-03-82

Considérant le montant d'argent au compte de la municipalité à la Caisse Populaire;

En conséquence, il est proposé par madame Johanne Gilbert Roy, appuyé par monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser un placement de 250 000.\$ à un taux de 1.10% à la Caisse Populaire.

21.6 MOBILE DU BUREAU

2012-03-83

Considérant que la base du mobile dans le bureau ne fonctionnait plus, une vérification de la base a été faite par un technicien d'Orizon mobile;

Considérant que le coût de la réparation est plus élevée que faire l'achat d'une base nouvelle;

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Alain Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat d'une base au coût de 152.25\$ (taxes en sus).

21.7 BALAYAGE DE LA RUE PRINCIPALE

2012-03-84

Considérant que la rue principale (route 269) appartient au Ministère des Transports;

Considérant que comme à chaque printemps il y a toujours le nettoyage des rues de notre municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au Ministère des Transports de balayer leur partie de la rue Principale.

21.8 ENTRETIEN ROUTE 269 : ENTRAIDE

2012-03-85

Considérant que la municipalité n'a plus le contrat de déneigement pour la route 269;

Considérant que le nouvel entrepreneur peut demander de l'aide lors de grosse tempête;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Champagne, appuyé par monsieur Martin Mathieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte de faire de l'entraide au prix hors saison du Ministère des Transports et selon la disponibilité du chef d'équipe.

21.9 RENCONTRE AVEC LE COMITÉ DES LOISIRS

2012-03-86

Il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Alain Champagne et résolu à l'unanimité de conseillers présents demander au Comité des loisirs une rencontre en mars (avant la réunion du 2 avril) et par la même occasion que le Comité dépose leur rapport trimestriel.

22 PÉRIODE DE QUESTIONS

En l'absence de contribuables, aucune question n'est posée aux membres du conseil.

23 CLÔTURE DE LA SÉANCE

2012-02-87

Il est proposé par monsieur Alain Champagne, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin à la présente séance. Il est 21 h 30.

HERMAN BOLDUC, MAIRE

FRANCINE TALBOT, D. G. - SEC.-TRÉS. PAR INTÉRIN